NOVIMMO GESTION

BARÈME GESTION LOCATIVE

Prix TTC / taux de TVA en vigueur : 20% - Barème applicable au 01/01/2025

LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part bailleur	Honoraires TTC Part locataire
Logement non meublé / meublé (y compris dans résidence étudiante) et annexes	Selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989	
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail (1)	8 € / m² (zone non tendue)	8 € / m² (zone non tendue)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (1)	3 €	3 €
Autres locaux	Hors Loi du 6 juillet 1989 - Montant par partie	
Honoraires : Honoraires fixes + Honoraires variables (2)	90 € 9 %	
Honoraires d'état des lieux d'entrée	50 €	

LOCATION COMMERCES	Honoraires HT Part locataire	Honoraires TTC Part locataire
Locaux commerciaux et professionnels		
Honoraires de rédaction d'actes	5% avec un minimum de 500€	6% avec un minimum de 600€
Honoraires variables de commercialisation	15%	18%
Honoraires d'état des lieux : • Réalisation par un officier ministériel • Réalisation par la société	Coût de la prestation Vacation(s) horaire(s)	

Taux actuel TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la règlementation fiscale

(1) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m² de surface habitable (article R 111-2 du CCH°

(2) Prix exprimé cumulativement, l'honoraire variable est exprimé en % calculé sur le loyer annuel hors taxes, hors charges